

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-004

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-cinq février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 20 février 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, Mme Aurélie ROCHE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Johan CHEVRIER (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Lucas THABUIS, M. Jean-Pierre BETEND.

Objet de la délibération : APEE/CCFG/GVDB - Avenant n°2 à la convention tripartite d'objectifs et de moyens 2022-2024 ;

Mme Sheila MICHEL expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2331-2, L5211-3 et L5214-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0041 du 07 décembre 2020 approuvant la modification n°15 des statuts de la CCFG ;

Vu la délibération n°158-2022 du conseil communautaire du 11 juillet 2022, approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves d'Entremont (APEE) - Glières-Val-de-Borne, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024 ;

Vu la délibération n°2022-63 du conseil municipal du 19 septembre 2022, approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves d'Entremont (APEE) - Glières-Val-de-Borne, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024 ;

Vu la délibération n°199-2024 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention à la convention tripartite d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves d'Entremont (APEE) 2023-2024 / CCFG ci-annexé ;

Considérant que l'association « APEE » assure la gestion de la restauration scolaire et des temps périscolaires sur la commune d'Entremont-Glières-Val-de-Borne ;

Considérant l'augmentation importante des charges salariales et du surcoût de l'URSSAF de l'association pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Considérant que l'avenant n°2 modifie les articles 7 et 8 de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec l'APEE / CCFG ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document s'y afférent.

Délibération votée à 1 abstention (M. Éric BERTELOOT) et 19 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

